



Club de Patinage Artistique de Lévis Inc.
36, Avenue Plante, Lévis (Québec) G6V 6Z5

POLITIQUE D'ATTRIBUTION DES BOURSES – 2010-2011

Le C.P.A. Lévis attribue des bourses aux patineurs qui participent à des compétitions ou à des activités de formation. Le montant de la bourse sera calculé selon le système de pointage décrit ci-dessous. Les patineurs accumulent des points durant la saison et sont gratifiés en fin d'année. Une avance peut être octroyée pour les compétitions majeures : provinciaux, défi de l'Est, canadiens, etc. La valeur d'un point est révisée chaque année selon le budget. Pour obtenir les points, le patineur devra avoir participé à la compétition mentionnée.

BARÈME DES POINTS

Niveau de test de compétition atteint : (Voir la condition)

Test juvénile de compétition : 50 points

Test pré-novice de compétition : 75 points

Test novice de compétition : 100 points

Test junior de compétition : 150 points

Test senior de compétition : 200 points

Condition : Le patineur doit avoir participé à au moins deux (2) compétitions dans sa catégorie de compétition ou dans une catégorie plus avancée.

Sport-Études : 100 points

Séminaire national : 200 points

Séminaire provincial : 100 points

COMPÉTITIONS

Compétitions « Invitation » provinciales au Québec

(Georges Ethier, Championnats provinciaux d'été),

plus une compétition « Invitation » hors Québec au choix : 80 points

Autres compétitions « Invitation » (incluant Interclub) : 25 points

Jeux du Québec régionaux/Finale régionale STAR : 50 points

Championnats de section du Québec : 100 points

Finale provinciale des Jeux du Québec ou de la Participation : 100 points

Finale provinciale STAR-Michel-Proulx : 100 points

** Défi de l'Est : 150 points

** Canadiens : 250 points

** Assignation internationale (Limité à une (1) par année) : 300 points

** Un montant supplémentaire pourrait être voté pour le transport.

Pour le patineur inscrit au patinage en couple comme 2^e activité, le nombre de points accordés sera de 50% du nombre de points indiqués, selon la politique du C.P.A. Lévis.

Pour l'année 2010-2011, la valeur d'un point est fixée à 0,30\$. La période considérée pour le calcul des points va du 1^{er} juin 2010 au 31 mai 2011.

Note : Un patineur a droit à ce privilège à partir de sa 2^e année comme membre en règle du C.P.A. Lévis et il doit avoir payé ses frais d'inscription.

Les activités du synchronisme et les compétitions du patinage Plus ne font pas partie intégrante de ce programme.